« Étourdir les cochons au CO_2 est source de souffrance intense. Il faut l'interdire. »

Chaque année, près de 7 millions de cochons sont étourdis au dioxyde de carbone dans les abattoirs français. Cette méthode, présentée par les industriels comme un progrès technique, permet surtout d'étourdir des groupes entiers sans contention individuelle, et donc d'augmenter les cadences. Depuis vingt ans, les instances scientifiques européennes et britanniques chargées d'évaluer le bien-être animal décrivent cette méthode comme une source de douleur et de détresse. **Nous sommes vétérinaires. Notre métier consiste à reconnaître la souffrance physique et psychologique chez un animal. C'est à ce titre que nous demandons l'interdiction de cette pratique.**

Ce que subit un cochon dans une fosse à CO_2

Les cochons sont enfermés par groupes dans une nacelle, une cage métallique ajourée qui descend lentement dans une fosse saturée de dioxyde de carbone.
Ce qui se produit alors n'est pas un endormissement. **Le gaz entre en contact avec les muqueuses du groin, des yeux et des voies respiratoires, ces tissus humides et fragiles qui tapissent l'intérieur du corps**. Au contact de l'eau qu'ils contiennent, le CO_2 se transforme en acide carbonique. Cette acidification stimule les nocicepteurs (terminaisons nerveuses qui détectent les stimuli nocifs pour l'organisme), qui envoient au cerveau un signal de douleur.
Dans le même temps, l'accumulation de gaz carbonique dans le sang, appelée hypercapnie, en modifie l'acidité. L'organisme réagit par une hyperventilation massive : **l'animal respire de plus en plus vite et de plus en plus fort pour évacuer un gaz qui ne cesse d'affluer.**
S'installe alors ce que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) nomme la faim d'air, cette sensation d'étouffement qui accompagne les crises d'asthme sévères. Les patients la décrivent comme l'une des expériences les plus angoissantes qu'ils aient connues.

Ce que montrent les images est terrifiant

Les vidéos provenant d'abattoirs qui étourdissent au gaz carbonique montrent **des comportements de détresse et de souffrance** : tentatives de fuite, sursauts violents, cochons qui se jettent contre les parois, secousses de la tête, étouffement, hurlements, animaux paniqués qui se grimpent les uns sur les autres. Ces signes apparaissent dès les premières secondes de la descente, avant toute perte de conscience. Selon l'Animal Welfare Committee (AWC), organe d'expertise indépendant auprès du gouvernement britannique, il faut de 21 à 60 secondes pour qu'un cochon perde conscience dans ces circonstances, une éternité lorsqu'on étouffe...

Vingt ans de recommandations convergentes.
Vingt ans d'inaction.

L'EFSA a documenté les effets du CO_2 dès 2004 : « [...] à des concentrations supérieures à 30 % de CO_2, il est établi que ce gaz est aversif : il provoque une hyperventilation et une irritation des muqueuses pouvant être douloureuse, ainsi qu'une hyperventilation et des halètements avant la perte de conscience. »

Son avis de 2020 est sans détour : « L'exposition à de fortes concentrations de CO_2, supérieures à 80 % en volume [soit les concentrations utilisées commercialement], est considérée comme une préoccupation majeure en matière de bien-être animal, car elle est fortement aversive et provoque douleur, peur et détresse respiratoire ».
80 % (et parfois plus) sont les concentrations employées dans les abattoirs.
Le même avis ajoute qu'« il n'existe aucune mesure préventive ou corrective à la douleur, la peur et la détresse respiratoire causées par l'exposition à de fortes concentrations de CO_2, celles-ci étant inhérentes à cette méthode d'étourdissement ».
Aucune amélioration des installations ni du savoir-faire des opérateurs ne peut donc corriger ce problème.

Le 16 octobre 2025, l'AWC a rendu un avis sans ambiguïté : « Afin d'éviter aux cochons de subir, au moment de l'abattage, des douleurs, une détresse ou des souffrances évitables liées à l'utilisation de CO_2 à forte concentration, cette méthode d'étourdissement devrait être interdite pour les cochons. ». Il recommande une transition d'une durée maximale de cinq ans.

Ces travaux ne sont pas contestés, ils sont ignorés. Des abattoirs comme celui de la Cooperl à Montfort-sur-Meu, en Bretagne, ont choisi ces dernières années d'investir des millions d'euros dans des installations d'étourdissement au CO_2.

Face aux preuves scientifiques, l'urgence d'une interdiction

Le règlement européen (CE) n° 1099/2009, qui encadre la mise à mort des animaux, définit l'étourdissement comme un procédé qui provoque la perte de conscience et de sensibilité « sans douleur », et impose que soit épargnée aux animaux « toute douleur, détresse ou souffrance évitable ». **Le CO_2 à haute concentration ne satisfait à aucune de ces exigences.**

Le même règlement autorise déjà, pour les cochons, d'autres méthodes d'étourdissement comme l'électronarcose qui provoque une perte de conscience immédiate lorsqu'elle est appliquée correctement, ou le gazage par des gaz inertes comme l'argon. Un gaz inerte n'irrite pas les muqueuses. Même si ce ne sont pas des méthodes indolores, ce sont des alternatives qui entraînent moins de souffrance aux cochons.

Mais le choix du gazage au CO_2 est motivé par l'augmentation des cadences, c'est l'argument économique qui prévaut, celui d'une méthode qui permet de tuer plus de 800 cochons par heure à l'abattoir Cooperl de Montfort-sur-Meu.

Notre appel

L'article R. 242-33 du Code de déontologie vétérinaire nous engage à respecter les animaux et à veiller à leur bien-être. Au vu de ce que nous savons, nous ne pouvons pas laisser penser, par notre silence, que cette méthode est acceptable.

Reconnaître la souffrance d'un animal et agir en conséquence : c'est la définition même de notre métier.

Nous demandons à l'État français :
- d'interdire l'étourdissement des cochons au dioxyde de carbone dans les abattoirs ;
- d'en fixer dès maintenant l'échéance ;
- d'accompagner la filière vers les méthodes qui ne provoquent pas de douleur avant la perte de conscience.

Docteurs vétérinaires et vétérinaires signataires de l'appel

Amélie de Vaissière
William Addey
André Menache
Ève Dieuleveut
Morgane Lagathu
Yves Lahiani
Bertrand Chefneux
Fabienne Chambon
Philippe Devienne
Sophie Wyseur
Dorothée Aillerie
Sophie Dol
Sylvain Maitrehenry
Eva Maillard
Hélène Gateau
Gaëlle Le Calonnec
Charlotte Eid
Sébastien Mirković
Sandra Denel
Laureline Nacer
Brigitte Leblanc
Eloïse Gerboud
Virginia Antunes
Andrea Schnitzler
Constance Godest
Julia Ribot
Marie-Claude Bomsel
Lena Aubert
Solène Niederlender
Guy Kane
Sandrine Mahé
Marylène Nau
Jessica Zoccoli